

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AVIGNON UNIVERSITE
N°CA-2023-001**

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JANVIER 2023

POINT 01

**APPROBATION DU PROJET D'AVIGNON UNIVERSITE DANS LE CADRE
DE LA 3^{EME} VAGUE DE L'APPEL A PROJETS EXCELLENCES DU PIA4**

Le Conseil d'administration, en sa séance extraordinaire du 6 janvier 2023, sous la présidence de Philippe ELLERKAMP, Président,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 712-3, IV, 8^e,
Vu le texte de cadrage de l'appel à projets – vague 3 « Excellence sous toutes ses formes » (ExcellencES) dans le cadre du quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA4),
Vu les statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés le 21 mai 2019,
Vu l'avis favorable du Comité social d'administration d'Avignon Université en sa séance extraordinaire du 5 janvier 2023,
Vu la délibération n°2023-001 du Conseil académique plénier d'Avignon Université en sa séance extraordinaire du 5 janvier 2023,

Après en avoir délibéré,

Approuve le projet « AME » en réponse à l'appel à projets ExcellencES du PIA4 (3^{ème} vague) tel qu'annexé à la présente délibération.

Vote du Conseil d'administration : favorable à la majorité (une voix contre)

Membres composant le conseil : 28
Membres présents (11) ou supplésés (8) : 19
Membres absents et non supplésés : 9

Affaire suivie par

Samuel PRISO-ESSAWE
Vice-président du Conseil
d'administration

Téléphone

+33 (0)4 90 16 27 67

Courriel

Vice-president-ca@univ-avignon.fr

Avignon, le 9 janvier 2023

Le Président d'Avignon Université

Philippe ELLERKAMP

